

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00337

Numéro SIREN : 330 033 044

Nom ou dénomination : 1000 SOLDES

Ce dépôt a été enregistré le 19/05/2021 sous le numéro de dépôt 8695

19/01/2021
8635
845337

1000 SOLDES

SNC
au capital de 8.000 Euros

Siège social : 3, avenue du Général Leclerc
44190 CLISSON

330 033 044 RCS NANTES

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES

DU 27 JANVIER 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le vingt-sept janvier à douze heures cinquante,

Les associées de la société en Nom Collectif **1000 SOLDES** se sont réunies à SAINT-BERTHEVIN (53940) 5 et 17 Rue de Corbusson – ZA Le Châtellier II, en Assemblée Générale, sur convocation régulière de la Gérance.

Etaient représentées :

- Société ZEPHIRÀ,
propriétaire de 398 Parts
- Société ALTEKAMA
propriétaire de 51 Parts
- Société BIMOTA FINANCES S.A.
propriétaire de 51 Parts

SOIT AU TOTAL..... 500 Parts

L'Assemblée est présidée par Madame Rozenn GAUTRAIS, cogérante de la société.

La Présidence constate que la totalité du capital est représentée. L'Assemblée peut donc valablement délibérer.

L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- **NOMINATION D'UNE COGERANTE ;**
- **POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES.**

La Présidence ouvre la séance en donnant lecture du rapport de la Gérance.

Après échange de vues et personne ne demandant plus la parole, la Présidence lit et met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme, à compter du 1^{er} février 2021, en qualité de cogérante, pour une durée illimitée :

- **Madame Céline JAUNIN née GOULET**
le 31 août 1975 à CHAUDRON EN MAUGES (49)
demeurant à MONTFAUCON MONTIGNE - SEVREMOINE (49230) La Levrauderie, 25 rue des Mesanges

sous réserve de son acceptation.

Madame Céline JAUNIN exercera ses fonctions dans les conditions fixées par la loi et l'article 17 des statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le présent procès-verbal, après lecture, a été signé par les associées représentées, ainsi que par la cogérante.

Mme Rozenn GAUTRAIS
agissant en sa qualité de cogérante et
représentant la société ZEPHIRA

La société ALTEKAMA
Représentée par Mme Lysandre MEAT

La société BIMOTA FINANCES S.A.
Représentée par Mme Lysandre MEAT

